



# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon Réglementation sur les Produits Dangereux (RPD)

Page 1/14

## BioSentry® 904 Désinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                |                                 |
|----------------|---------------------------------|
| Nom du produit | BioSentry® 904 Désinfectant     |
| Code produit   | D12670227, D12695581, D12709557 |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|             |   |
|-------------|---|
| Usage prévu | [SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans); [PC8] Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides); |
| Description | désinfectant.   |

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|           |  |
|-----------|--|
| Société   | Neogen Corporation                           |
| Adresse   | 620 Leshler Place<br>Lansing MI 48912<br>USA |
| Web       | www.neogen.com                               |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333                    |
| Email     | SDS@neogen.com                               |

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|  |   |
|--|---|
|  | 24 heures:<br>Médical : 1-800-498-5743 (États-Unis et Canada) ou 1-651-523-0318 (international)<br>Déversement/CHEMTREC : 1-800-424-9300 (États-Unis et Canada) ou 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

#### Informations supplémentaires

|  |  |
|--|--|
|  | HACCO, Inc.<br>110 Hopkins Dr.<br>Randolph, WI 53956-1316 U.S.A.<br>HACCO, Inc. est une filiale en propriété exclusive de Neogen Corporation.                          |
|  | Preserve International<br>944 Nandino Blvd.<br>Lexington, KY 40511-1205 U.S.A.<br>Preserve International est une filiale en propriété exclusive de Neogen Corporation. |

### SECTION 2: Identification des dangers


#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| 2.1.2. Classification - CE 1272/2008 | Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314; Acute Tox. 3: H331; Carc. 2: H351; STOT SE 2: H371; STOT RE 1: H372; Aquatic Chronic 1: H410; |
|--------------------------------------|--|

## BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 2.2. Éléments d'étiquetage

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Pictogrammes de danger            |    |
| Mention d'avertissement           | Danger   |
| Mention de danger                 | <p>Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.<br/>         Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.<br/>         Acute Tox. 3: H331 - Toxique par inhalation.<br/>         Carc. 2: H351 - Susceptible de provoquer le cancer .<br/>         STOT SE 2: H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes .<br/>         STOT RE 1: H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .<br/>         Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>  |
| Conseil de prudence: Prévention   | <p>P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.<br/>         P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.<br/>         P264 - Se laver soigneusement après manipulation.<br/>         P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.<br/>         P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.<br/>         P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.<br/>         P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p>  |
| Conseil de prudence: Intervention | <p>P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.<br/>         P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.<br/>         P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.<br/>         P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br/>         P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.<br/>         P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> |
| Conseil de prudence: Stockage     | P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| Conseil de prudence: Élimination  | P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets dangereux/spéciales approuvée conformément aux réglementations locales et nationales  |

## 2.3. Autres dangers

|                |  |
|----------------|--|
| Autres risques | Contient:. Flammable liquid. (<10%). Peut être nocif par contact cutané. |
|----------------|--|

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 3.2. Mélanges

## EC 1272/2008

| Nom Chimique   | Index-No.    | Numéro CAS  | Numéro CE | Numéro d'enregistrement REACH | Conc. (%w/w) | Classification  |
|--|--------------|-------------|-----------|-------------------------------|--------------|---|
| Nonylphenoxy polyethoxy ethanol                                      |              | 127087-87-0 | 500-315-8 |                               | 1 - 10%      | Acute Tox. 4: H302+H332;<br>Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Chronic 2: H411;   |
| Didecyldimethylammonium chloride.                                    |              | 7173-51-5   | 230-525-2 |                               | 10 - 20%     | Flam. Liq. 3: H226; Acute Tox. 3: H301+H331; Skin Corr. 1B: H314; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410;   |
| Quaternary ammonium compounds, benzyl-C8-18-alkyldimethyl, chlorides | 612-140-00-5 | 63449-41-2  | 264-151-6 |                               | 1 - 10%      | Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314; Aquatic Acute 1: H400;   |
| Sodium hydroxide (Sodium, hydroxyde de)                              | 011-002-00-6 | 1310-73-2   | 215-185-5 |                               | 1 - 10%      | Skin Corr. 1A: H314;  |
| Propylene glycol   |              | 57-55-6     | 200-338-0 |                               | 10 - 20%     |   |
| Ethanol (Alcool éthylique)   | 603-002-00-5 | 64-17-5     | 200-578-6 |                               | 1 - 10%      | Flam. Liq. 2: H225;   |
| Benzyl C12-16 alkyldimethyl chlorides                                |              | 68424-85-1  | 270-325-2 |                               | 1 - 10%      | Flam. Liq. 3: H226; Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314; Eye Dam. 1: H318; Acute Tox. 2: H330; STOT SE 2: H371; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410;                 |
| Trisodium N-(hydroxyethyl)-ethylenediaminetriacetate                 |              | 139-89-9    | 205-381-9 |                               | 1 - 10%      | Met. Corr. 1: H290; Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319; Carc. 2: H351;   |
| Citric acid  |              | 5949-29-1   | 201-069-1 |                               | 1 - 10%      | Eye Irrit. 2: H319;   |
| Tributyltin oxide  |              | 56-35-9     | 200-268-0 |                               | 1 - 10%      | Acute Tox. 3: H301; Acute Tox. 4: H312; Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H335; STOT SE 3: H336; STOT RE 1: H372; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; |

## Description

Inclus sur la liste des substances très préoccupantes :  
[Nonylphenoxy polyethoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0; Tributyltin oxide, CAS No. 56-35-9].

Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit.

## Informations supplémentaires

Le texte intégral des énoncés de danger énumérés dans la présente section est fourni à l'article 16.

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Inhalation            | Déplacer la personne exposée à l'air libre. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. |
| Contact avec les yeux | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Maintenez les yeux ouverts et rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. En cas de port de  |

# BioSentry® 904 Désinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 4.1. Description des premiers secours

|                      |   |
|----------------------|---|
| Contact avec la peau | lentilles de contact, il est préférable de les ôter. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.   |
|                      | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et eau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate. |
| Ingestion            | (Se) rincer abondamment la bouche. N'indiguez pas de vomissements à moins que le centre antipoison ou le centre antipoison ne leur dise de le faire médecin. Probable mucosal damage may contraindicate the use of gastric lavage. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.                                     |

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Inhalation            | Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures. Dans de graves cas, cela peut aboutir à une perte de connaissance. Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses. Peut provoquer des vertiges et des céphalées. |
| Contact avec les yeux | Risque de lésions oculaires graves. Provoque une grave inflammation et peut endommager la cornée. Danger d'effets irréversibles très graves.  |
| Contact avec la peau  | Corrosive to living tissue. Provoque des brûlures de la peau. Danger d'effets irréversibles très graves.  |
| Ingestion             | Nocif en cas d'ingestion. Corrosif aux tissus vivants. Provoque de graves brûlures. Danger d'effets irréversibles très graves. L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.  |

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|  |  |
|--|--|
|  | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|--|--|

## Informations supplémentaires

|  |  |
|--|--|
|  | Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations. |
|--|--|

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|  |   |
|--|---|
|  | Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. |
|--|---|

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|  |   |
|--|---|
|  | Corrosif. Ne respirez pas de vapeur ou ne vaporisez pas de brume. Contient des substances dangereuses pour l'environnement. Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts. Contient: Flammable liquid. (<10%). |
|--|---|

### 5.3. Conseils aux pompiers

|  |  |
|--|--|
|  | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Ne respirez pas de vapeur ou ne vaporisez pas de brume. Porter: Appareil respiratoire autonome, Matériel de protection. |
|--|--|

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|  |   |
|--|---|
|  | En cas de nettoyage à la suite d'un déversement, portez des vêtements de protection et de l'équipement approprié pour prévenir l'exposition de la peau et des yeux et pour prévenir l'ingestion ou l'inhalation. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Tenir les membres du personnel éloignés de la zone où a été renversé du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Garder à l'écart de toute matière |
|--|---|

# BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

incompatible.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Recueillir le produit répandu. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne respirez pas de vapeur ou ne vaporisez pas de brume. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Provoque des lésions oculaires et de la peau. Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques. Portez des lunettes ou un écran facial et des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Lavez-vous soigneusement les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Lisez l'étiquette complète et suivez toutes les instructions d'utilisation, restrictions et précautions.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un contenant d'origine dans un endroit frais et sec inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie. Conserver le récipient bien fermé. Ne contaminez pas l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par stockage ou élimination. Keep containers closed and away from other chemicals. Ne pas stocker avec substances ou mélanges incompatibles. Suivre les instructions de l'étiquette.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.

## Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites d'exposition


# BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 8.1.1. Valeurs limites d'exposition

|   |  |   |
|---|--|---|
| Ethanol (Alcool éthylique)              | VEMP ppm: 1000<br>VECD/Plafond ppm:<br>Notations et remarques: | VEMP mg/m3: 1880<br>VECD/Plafond mg/m3: |
| Sodium hydroxide (Sodium, hydroxyde de) | VEMP ppm:<br>VECD/Plafond ppm:<br>Notations et remarques:      | VEMP mg/m3: P2<br>VECD/Plafond mg/m3:   |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

|  |   |
|--|---|
|  |   |
| 8.2.1. Contrôles techniques appropriés   | Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé.   |
| 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques. Ne respirez pas la poussière ou la vapeur.  |
| Protection des yeux / du visage  | Porter: Lunettes de protection réglementaires., Écran facial.   |
| Protection de la peau - Protection des mains   | Porter: Gants résistants aux produits chimiques. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Lavez-vous soigneusement les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes.   |
| Protection de la peau - Divers   | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec savon et eau. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.   |
| Protection respiratoire  | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  |
| Contrôles de l'exposition professionnelle  | Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.<br>Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter la contamination des aliments ou des aliments pour animaux. |

## Informations supplémentaires

|  |  |
|--|--|
|  | Consultez l'étiquette du produit pour obtenir des exigences et des recommandations supplémentaires en matière d'EPI. Suivez les instructions de l'étiquette. |
|--|--|

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# BioSentry® 904 Désinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| <b>État</b>                        | Liquide               |
| <b>Couleur</b>                     | Transparent           |
| <b>Odeur</b>                       | Inodore/Légère        |
| <b>Seuil olfactif</b>              | Donnée non disponible |
| <b>pH</b>                          | 9 - 10                |
| <b>Point de fusion</b>             | Donnée non disponible |
| <b>Point de congélation</b>        | Donnée non disponible |
| <b>Point d'ébullition</b>          | Donnée non disponible |
| <b>Point d'éclair</b>              | > 62 °C               |
| <b>Taux d'évaporation</b>          | Donnée non disponible |
| <b>Limites d'inflammabilité</b>    | Sans objet.           |
| <b>Pression de vapeur</b>          | Donnée non disponible |
| <b>Densité de vapeur</b>           | Donnée non disponible |
| <b>Densité relative</b>            | 1.007                 |
| <b>Coefficient de partage</b>      | Donnée non disponible |
| <b>Température d'auto-ignition</b> | Donnée non disponible |
| <b>Viscosité</b>                   | Donnée non disponible |
| <b>Propriétés explosives</b>       | Sans objet.           |
| <b>Propriétés comburantes</b>      | Donnée non disponible |
| <b>Solubilité</b>                  | Soluble dans l'eau    |

## 9.2. Autres informations

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Groupe de gaz</b>                         | Sans objet.           |
| <b>COV (composants organiques volatiles)</b> | Donnée non disponible |

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
|  | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

### 10.2. Stabilité chimique

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
|  | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|  |  |
|--|--|
|  | Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives. |
|--|--|

### 10.4. Conditions à éviter

|  |   |
|--|---|
|  | Tenir à l'écart de températures extrêmes. Garder à l'écart de toute matière incompatible. |
|--|---|

### 10.5. Matières incompatibles

|  |   |
|--|---|
|  | Conserver à l'écart des agents oxydants puissants, Matières combustibles. |
|--|---|

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

|  |                    |
|--|--------------------|
|  | Oxydes de carbone. |
|--|--------------------|

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>Toxicité aiguë</b> | Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. |
|-----------------------|---|



# BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|  |   |
|--|---|
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                                  | Corrosive to living tissue. Provoque des brûlures. Possibilité d'effets irréversibles.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                          | Provoque de graves brûlures. Provoque une grave inflammation et peut endommager la cornée. Possibilité d'effets irréversibles.  |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                               | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.   |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                              | Aucun effet mutagène signalé.   |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Cancérogène catégorie 2.<br><br>Non jugé cancérogène potentiel dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), Volumes 1-123.<br>Non répertorié dans le 14e rapport du Programme national de toxicologie (PNT) sur les cancérogènes.<br>Non répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) Guide to Occupational Exposure Values.<br>Non répertorié dans la norme OSHA 1910.1003 Cancérogènes. |
| <b>Toxicité reproductive</b>   | Des effets indésirables sur la reproduction ont été observés chez des animaux de laboratoire.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>  | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut causer une irritation muqueuse buccale. Peut provoquer des vertiges et des céphalées.  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b> | Component(s) may cause damage to human organs based on animal data. (respiratory organs, immune system).  |
| <b>Danger par aspiration</b>   | Aucun danger important.   |
| <b>Exposition répétée ou prolongée</b>                                       | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. L'apparition retardée des plaintes et le développement de l'hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles.  |

### 11.1.2. Mélanges

|  |   |
|--|---|
|  | Voir Section(s) 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

### 11.1.3. Les informations relatives aux dangers

|  |   |
|--|---|
|  | Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

### 11.1.4. Informations toxicologiques

|  |                       |
|--|-----------------------|
|  | Donnée non disponible |
|--|-----------------------|

### 11.1.5. Classe de danger

|  |   |
|--|---|
|  | Voir Section(s) 2 and 4 pour plus d'informations. |
|--|---|

### 11.1.6. Critères de classification

|  |  |
|--|--|
|  | D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires. |
|--|--|

### 11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

|  |   |
|--|---|
|  | Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion. Inhalation. |
|--|---|

### 11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

|  |   |
|--|---|
|  | Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations. |
|--|---|

### 11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée



# BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

## 11.1.10. Effets interactifs

Donnée non disponible.

## 11.1.11. Absence de données spécifiques

<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

## 11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

## 11.1.13. Autres informations

Attention - Substance non encore complètement testée.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

### 12.6. Autres effets néfastes

Ce produit est extrêmement toxique pour les organismes aquatiques, y compris les poissons et les invertébrés.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets dangereux/spéciales approuvée conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas déverser les effluents contenant ce produit dans les égouts. Suivre les instructions de l'étiquette.

#### Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets dangereux/spéciales approuvée conformément aux réglementations locales et nationales. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

#### Élimination du conditionnement

Conteneur non rechargeable. Ne réutilisez pas ou ne remplissez pas ce contenant.  
Si vide : Ne réutilisez pas ce contenant. Placer dans les ordures ou offrir pour le recyclage, si disponible.  
En temps rempli: Appelez votre agence locale de déchets solides pour les instructions d'élimination. Ne placez jamais de produit inutilisé dans un drain intérieur ou extérieur. Les

## BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## Élimination du conditionnement

réipients vides peuvent être envoyés à la décharge après nettoyage, s'ils sont conformes à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Peut être recyclé si conforme aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

## Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## Pictogrammes de danger



## 14.1. Numéro ONU

UN1903

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, Tributyltin oxide)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                       |   |
|-----------------------|---|
| ADR/RID               | 8 |
| Risque supplémentaire | - |
| IMDG                  | 8 |
| Risque supplémentaire | - |
| IATA                  | 8 |
| Risque supplémentaire | - |

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement No  
Polluant marin No

## ADR/RID

N° Id danger: 80  
Tunnel Category (E)

## IMDG

Code EmS F-A S-B

## IATA

Instructions de conditionnement (Cargo) 855  
Quantité maximale 30 L  
Instructions de conditionnement (Passager) 851  
Quantité maximale 1 L

## BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3

Date de révision 2020-01-21

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Règlements</b></p> <p><b>Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:</b></p> | <p>Exigences WHMIS 2015 telles que spécifiées dans la Loi sur les produits dangereux (LPS) et le Règlement sur les produits dangereux (HPR).</p> <p>--International--.</p> <p>Convention de Bâle (déchets dangereux) : H6.1, H8, H11, H12.</p> <p>Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Accord mercosur: Sans objet.</p> <p>Protocole de Montréal: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>La Convention de Rotterdam: Annexe III, (produits chimiques industriels et pesticides), [Bis(tributyltin)oxide, CAS No. 56-35-9].</p> <p>La Convention de Stockholm: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>--Asie et les nations de l'ANASE--.</p> <p>Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): [#2568, Ethanol, CAS No. 64-17-5], [#1763, Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9]. Proscrite, [Nonylphenoxy polyethoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0].</p> <p>Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Évaluation prioritaire, (écosystème), [#167, Didecyl diméthylammonium chloride, CAS No. 7173-51-5], [#184, Salt of alkyl(C=12-16)(benzyl) (dimethyl) ammonium chloride, CAS No. 68424-85-1], [#86, Nonylphenoxy polyethoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0]. Substance chimique spécifiée de classe I. [Bis(tributyltin) oxide (organic tin compounds), CAS No. 56-35-9]. Surveillance de type III, No. 43 [Nonylphenoxy polyethoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0]. Communiqué environnemental de classe I. [Nonylphenoxy polyethoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0], [Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9]. Loi sur le contrôle de la pollution atmosphérique : [Bis(tributyltin) oxide (organic tin compounds), CAS No. 56-35-9]. Loi sur le contrôle de la pollution de l'eau : Substance désignée, [Sodium hydroxide, CAS No. 1310-73-2].</p> <p>Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Étiquetage et notification requis, [Sodium hydroxide, CAS No. 1310-73-2], [Ethanol, CAS No. 64-17-5], [Bis(tributyltin) oxide (tin and its compounds), CAS No. 56-35-9]. Substance dangereuse. [Ethanol, CAS No. 64-17-5], (flammable).</p> <p>Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Substance délétère, [Didecyl diméthylammonium chloride, CAS No. 7173-51-5].</p> <p>Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Substance toxique, [97-1-200, N-Alkyldiméthylbenzyl ammonium chlorides, CAS Nos. 63449-41-2, 68424-85-1], [97-1-139, Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9]. Substance de contrôle prioritaire. [Annex II-6, Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9].</p> <p>Substances restreintes ou interdites (Corée) : Restreinte, [06-5-6, Nonylphenoxy polyethoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0], [06-5-4, Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9].</p> <p>Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): [Schedule I, Sodium hydroxide, CAS No. 1310-73-2]. CLASS règlement. [Sodium hydroxide, CAS No. 1310-73-2].</p> <p>Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969);, [N-Alkyldiméthylbenzyl ammonium chloride, CAS No. 63449-41-2], [Didecyl diméthylammonium chloride, CAS No. 7173-51-5], [Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, CAS No. 68424-85-1], [Nonylphenoxy polyethoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0],</p> |
|--|---|

# BioSentry® 904 Désinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

[Trisodium N-(hydroxyethyl)-ethylenediaminetriacetate (EDTA), CAS No. 139-89-9], [Sodium hydroxide, CAS No. 1310-73-2], [Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9].  
Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): [1/27, Didecyldiméthylammonium chloride, CAS No. 7173-51-5], [148/01, Class 1, Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9].  
Hazardous Substances Act (Thaïlande): [Type 3, Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9].  
Loi sur les produits chimiques (Vietnam): [Annex I; Appendix V, VII: Sodium hydroxide, CAS No. 1310-73-2], [Appendix I, Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9].

--Australie et Nouvelle-Zélande--.  
Code australien des marchandises dangereuses: Class 8, (Class 6.1).  
Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.  
Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.  
Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Perturbateur endocrinien, [Nonylphenoxy polyéthoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0].  
Annexe XVII pour REACH: Restreinte, [Nonylphenyl ethoxylates].  
Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): PT12 [Didecyldiméthylammonium chloride, CAS No. 7173-51-5], PT1 [N-alkyldiméthyl ammonium chlorides, CAS No. 68424-85-1], [Ethanol, CAS No. 64-17-5].

--Amérique du Nord--.  
Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.  
Liste des substances prioritaires 1 (PSL1). [Bis(tributyltin) oxide, CAS No. 56-35-9].  
Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.  
Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Sodium hydroxide.  
Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Propylène glycol, Sodium hydroxide, Ethyl alcohol.  
Pennsylvanie Droit de connaître la loi: 1,2-Propanediol, Sodium hydroxide, Ethanol.  
Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Propylène glycol, Sodium hydroxide, Ethyl alcohol.

\*\* résidents de la Californie s'il vous plaît noter \*\*.  
AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris nonylphenoxy polyéthoxy ethanol, CAS No. 127087-87-0, qui est connu de l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## SECTION 16: Autres informations

### Autres informations

#### Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :

- 1 - Description.
- 1 - Usage prévu.
- 1 - Fabriqué par:.
- 2 - Autres risques.
- 2 - 2.1.2. Classification - CE 1272/2008.
- 2 - Pictogrammes de danger.
- 2 - Mention de danger.
- 2 - Conseil de prudence: Prévention.

## BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## Autres informations

2 - Conseil de prudence: Intervention.  
2 - Conseil de prudence: Stockage.  
3 - Description.  
4 - Inhalation.  
4 - Contact avec la peau.  
4 - Ingestion.  
4 - Informations supplémentaires.  
5 - 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.  
7 - 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.  
7 - Informations supplémentaires.  
8 - Informations supplémentaires.  
9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Odeur).  
9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Point d'éclair).  
9 - 9.2. Autres informations (Groupe de gaz).  
10 - 10.5. Matières incompatibles.  
11 - 11.1.4. Informations toxicologiques.  
11 - Toxicité aiguë.  
11 - Exposition répétée ou prolongée.  
11 - Cancérogénicité.  
11 - Toxicité reproductive.  
11 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique.  
11 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée.  
11 - 11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables.  
12 - 12.1. Toxicité.  
12 - 12.6. Autres effets néfastes.  
13 - Informations supplémentaires.  
14 - ADR/RID.  
15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:.

## Acronymes

ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).  
CAS No.: Service d'abstrait chimiques.  
SGH : Système harmonisé à l'échelle mondiale.  
HCS 2012: U.S. Hazard Communication Standard (révision 2012).  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.  
IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.  
LD: Dose létale.  
LEP: Limite d'exposition professionnelle.  
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail.  
PEL: Limite d'exposition admissible.  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.  
SVHC: Substance extrêmement préoccupante.  
US DOT: Département des transports des États-Unis.  
VOC: Composé organique volatil.  
WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.

## Texte des mentions de danger présentées en Section 3

Acute Tox. 4: H302+H332 - Harmful if swallowed or if inhaled  
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.  
Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
Acute Tox. 3: H301+H331 - Toxic if swallowed or if inhaled

# BioSentry® 904 Disinfectant

Révision 3  
Date de révision 2020-01-21

## Autres informations

Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 Acute Tox. 4: H312 - Nocif par contact cutané.  
 Skin Corr. 1A: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
 Acute Tox. 2: H330 - Mortel par inhalation.  
 STOT SE 2: H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes .  
 Met. Corr. 1: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
 Carc. 2: H351 - Susceptible de provoquer le cancer .  
 Acute Tox. 3: H301 - Toxique en cas d'ingestion.  
 STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
 STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 STOT RE 1: H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

## Informations supplémentaires

DISCLAIMER : Les renseignements et les recommandations énoncés dans les présentes (« Information ») sont présentés de bonne foi et jugés exacts à la date de publication. Aucune représentation n'est faite quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de l'information. De plus, en raison des nombreux facteurs qui influent sur l'utilisation de ce produit, l'information est fournie à la condition que la personne qui les reçoit prendra sa propre décision quant à sa pertinence à son propre but unique, avant de l'utiliser.

Sauf comme expressément indiqué ci-après, aucune garantie, garantie ou représentation de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, la garantie implicite de marchandabilité, d'aptitude à un but particulier, de cours de performance, d'utilisation du commerce ou de résultats à obtenir par l'utilisation de cette produit sont fabriqués à l'égard de ce produit ou de l'utilisation de ce produit. Le produit visé est fourni « tel qu'il est » et seulement sous réserve des garanties prévues en l'espèce, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.